

Concept de protection du championnat SDA par équipe

valable dès le 31 août 2020

Point de départ

Lors de ses décisions du 19 juin 2020 le Conseil Fédéral a levé l'état d'exception à cause du COVID-19. La pratique des sports de compétition est de nouveau admise, ainsi que les rassemblements jusqu'à 1000 personnes. La condition requise est la mise en place d'un concept de protection pour toutes les installations et les manifestations sportives, qui respecte les mesures de distanciation et les règles d'hygiène, ainsi que le traçage et le suivi des contacts rapprochés.

Ce document de l'Association Suisse de Fléchettes contient le plan de protection de base concernant le COVID-19 pour le championnat SDA par équipe, à l'exception de directives cantonales plus contraignantes. Les capitaines d'équipe sont chargés de faire respecter ces mesures le jour du match.

Ce concept est en mesure d'être adapté, en particulier si les directives fédérales venaient à changer. Il est de la responsabilité des clubs d'adapter ce concept de protection à leurs propres directives cantonales. Le club recevant informera également les équipes provenant d'un autre canton, des directives cantonales plus contraignantes que le plan de base.

1. Evaluation des risques

a. Symptômes de la maladie

Les sportifs et entraîneurs atteints par les symptômes de la maladie ne peuvent pas participer aux matchs. Ils restent chez eux et se mettent en isolation. Ils consultent leurs médecins de famille et respectent leurs indications. Ils informent immédiatement leur club. En cas de mise en quarantaine d'une équipe, et après consultation avec le comité SDA, le match sera déplacé à une date ultérieure, pour éviter un forfait.

2. Infrastructures

a. Distanciation et conditions de jeu

Le retour aux activités sportives de compétition ne permet pas toujours le respect des distances (1.5 m) pendant les matchs, ainsi qu'aux entraînements. Il de ce fait impératif de respecter le traçage de toutes les personnes présentes (voir 3b).

b. Matériel

Les joueurs apportent et utilisent leurs propres fléchettes. Il n'est pas permis de s'échanger du matériel ou d'utiliser des fléchettes mises à disposition par le local.

c. Spectateurs

Le port du masque est recommandé pour les spectateurs, ainsi que pour les noteurs.

d. Nettoyage

A la fin de chaque match et entraînement le local est nettoyé par les utilisateurs. Particulièrement les poignées de portes seront régulièrement désinfectées, ainsi que les ustensiles du noteur à chaque changement.

3. Déroulement du match

a. Respect des principes généraux de façon

Les fléchettes ne sont en principe pas un sport de contact. On renonce aux poignées de mains et aux checks. On appose une marque au sol derrière le joueur positionné sur la ligne de tir et on respecte cette distance. On respecte la distance appropriée également en revenant de la cible (sur sa propre cible, ainsi que par rapport à la cible voisine). Le noteur est également tenu, dans la mesure du possible de respecter cette distance.

b. Suivi des participants (par écrit)

À leur arrivée tous les participants et spectateurs sont tenus d'inscrire les données requises sur la liste de présence, pour permettre le traçage des personnes présentes. Les listes seront conservées par le capitaine de l'équipe locale au minimum pendant 14 jours. Si le match a lieu dans un lieu public, une copie de la liste sera remise au restaurateur.

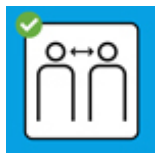
4. Responsabilité de l'adaptation à son propre local

Chaque club doit avoir pour son local, son propre concept de protection, qui inclut le plan de protection de la restauration pour ceux qui jouent dans un lieu public. La surveillance du respect des directives revient aux capitaines. Les joueurs sont responsables de se communiquer ces directives. En cas de non respect de celles-ci la personne sera exclue du match.

5. Communication du concept de protection

Le concept de protection sera publié par le comité sur le site web SDA, prêt à être téléchargé et également envoyé à tous les clubs membres. Les clubs sont chargés de communiquer ce concept à leurs membres et les mesures d'hygiène des autorités doivent être clairement visible dans le local.

Annexe: Directives et règles d'hygiène des autorités



Garder ses distances

Vous pouvez contracter le nouveau coronavirus en cas de contact étroit et prolongé avec une personne infectée. En gardant vos distances (1,5 mètre), vous protégez les autres et vous-même.

- Lorsque vous faites la queue, gardez vos distances avec les personnes devant et derrière vous (p. ex. à la caisse ou à la cantine).
- Pendant les réunions, laissez une chaise de libre entre les autres participants et vous.
- Protégez les personnes vulnérables de votre entourage en gardant vos distances.
- Respectez les règles s'appliquant aux visites dans les maisons de retraites, les EMS et les hôpitaux.

Garder ses distances dans les transports publics

Évitez si possible les heures de pointe des pendulaires le matin et le soir et privilégiez les liaisons moins fréquentées, surtout pendant vos loisirs.

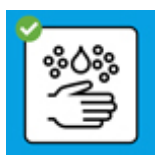


Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances

Dans l'espace public, nous recommandons de porter un masque dans les situations suivantes :

- Si vous ne pouvez pas garder la distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et qu'il n'y a pas de protection physique (p. ex. des parois de séparation).
- Si vous recourez à un service ou que vous assistez à un événement où le port du masque est prescrit dans le plan de protection.

Les visières ne peuvent pas remplacer un masque. Elles protègent les yeux d'une contamination par gouttelettes, mais ne garantissent pas d'être protégé contre une infection par la bouche ou par le nez.



Se laver soigneusement les mains

Le lavage des mains joue un rôle clé en matière d'hygiène : il est donc important de se les laver régulièrement avec du savon pour se

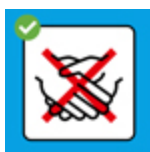
protéger. Le savon rend le virus inoffensif.

Il faut se laver les mains chaque fois que l'on rentre chez soi, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, avant de manger ou de préparer les repas.

Pour se laver les mains correctement, il faut bien se savonner les mains jusqu'à produire de la mousse. Bien se rincer les mains sous l'eau courante. Se sécher les mains avec une serviette propre – si possible un essuie-mains en papier jetable ou un linge de tissu en rouleau (usage unique).

Il convient encore de faire attention à ne pas porter de bague ou à la nettoyer avec du savon et à bien la sécher avant de se laver les mains. Soigner sa peau avec une lotion hydratante, couper ses ongles courts et les brosser pour bien les nettoyer.

Nous déconseillons l'usage de gants pour les gestes de la vie quotidienne. Ils ne protègent pas suffisamment contre les infections et donnent une fausse impression de sécurité.

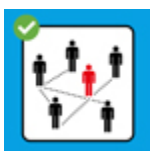


Ne pas se serrer la main

Selon ce que nous venons de toucher, nos mains ne sont pas propres. Des gouttelettes infectieuses provenant de la toux et des éternuements peuvent se trouver sur les mains. Ces gouttelettes peuvent atteindre la bouche, le nez ou les yeux si nous les touchons. Il est donc important d'éviter les poignées de main.

Voici comment nous protéger d'une infection:

- ne pas se serrer la main
- renoncer aux accolades et aux embrassades;
- ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux, autant que possible.



Traçage

Identifier les chaînes d'infection : si le test révèle une infection, les autorités cantonales déterminent avec la personne concernée avec qui elle a été en contact étroit au cours des deux jours précédant l'apparition des symptômes. Les autorités informent ensuite ces personnes qu'elles peuvent être infectées et expliquent la marche à suivre. Ce processus s'appelle traçage des contacts (contact tracing).

Si vous êtes allés au restaurant ou avez participé à une manifestation ou à une activité publique, vous devriez faire enregistrer vos coordonnées pour permettre aux autorités cantonales de retracer la

chaîne de transmission. Par exemple, si le serveur d'un restaurant qui vous a servi le jour précédent tombe malade, les autorités cantonales vous avertiront sur la base de la liste des présences.

L'application SwissCovid pour smartphones complète désormais le traçage classique des contacts. Elle informe des contacts étroits que l'on a pu avoir avec une personne infectée, même inconnue. Des informations détaillées se trouvent sur la page [Application SwissCovid et traçage des contacts](#).